



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-003-2026-06

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-05-29-00006 - Acte de déclaration n° DOS - 2026 /
1836??portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du
Centre Hospitalier??Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40
Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE-SAINT-??GEORGES (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2026-06-02-00011 - Arrêté n° DOS - 2025/ 4000 modificatif portant
composition de la commission régionale d'agrément des
établissements de formation en psychopathologie clinique
d'Île-de-France (version consolidée).?? (2 pages)

Page 6

Conservation régionale des monuments historiques / Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France

IDF-2026-05-07-00005 - Arrêté de nomination de M Vincent Pruchnicki
au poste de Conservateur des antiquités et objets d'art du
département du Val d'Oise (1 page)

Page 9

IDF-2026-05-07-00006 - Arrêté de nomination de Mme Isabelle LHOMEL
au poste de Conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art
du département du Val d'Oise (1 page)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-05-29-00006

Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 1836
portant fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale du Centre Hospitalier
Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40
Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE-SAINT-
GEORGES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2026 / 1836 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE- SAINT-GEORGES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

CONSIDERANT La demande déposée le 7 avril 2026 et complétée le 20 mai 2026 par Madame Laurence GIRARD-GHISALBERTI, cheffe de service par intérim du laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, afin d'acter différentes modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, dont :

- La nomination de Madame Laurence GIRARD-GHISALBERTI en qualité de biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale à effet au 14 novembre 2025, en remplacement de Monsieur Eric HERNANDEZ ;

CONSIDERANT La liste des biologistes médicaux dont l'identification du biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale ;

CONSIDERANT La copie du courrier de la directrice générale du CHI Lucie et Raymond Aubrac 94190 Villeneuve-Saint-Georges en date du 14 novembre 2025, portant nomination de Madame Laurence GIRARD-GHISALBERTI en qualité de cheffe de service par intérim à effet au 14 novembre 2025, jusqu'à la constitution du laboratoire commun de territoire ;

CONSIDERANT L'attestation n° 8-3266 Rév.15 délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du CHI Lucie et Raymond Aubrac 94190 Villeneuve-Saint-Georges, à effet au 1^{er} mars 2026 et valide jusqu'au 30 novembre 2028 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac sis 40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES, enregistré dans le fichier FINISS EJ sous le n° 94 011 004 2, fonctionne sur le site unique ci-dessous :

- Centre Hospitalier Intercommunal Lucie et Raymond Aubrac
40 Allée de la Source, 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
Fonctionne 24h/24h
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),

immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et
microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse)
N° FINESSE ET en catégorie 355 : 94 000 059 9

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est
la suivante :

- Dr Laurence GIRARD-GHISALBERTI, pharmacien, biologiste-responsable
- Dr Camille CORLOUER, pharmacien biologiste
- Dr Oussama MOURI, pharmacien biologiste
- Dr Maamar REFFAS, pharmacien biologiste
- Dr Mustapha TAILEB, pharmacien biologiste

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du
tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa
notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de
l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes
administratifs
de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 mai 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-02-00011

Arrêté n° DOS - 2025/ 4000 modificatif portant
composition de la commission régionale
d'agrément des établissements de formation en
psychopathologie clinique d'Île-de-France
(version consolidée).

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2025/ 4000 modificatif

Portant composition de la commission régionale d'agrément des établissements de formation en psychopathologie clinique d'Île-de-France (version consolidée).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, modifiée, et notamment son article 52 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 91 ;

Vu le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychologue, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° DOS-2025/4000 du 30 septembre 2025 portant nomination des membres de la commission régionale d'agrément des établissements de formation en psychopathologie clinique d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté DS n°034/2024 portant délégation de signature ;

Considérant le retrait du Professeur Bernard GOLSE, membre titulaire de la commission ;

Considérant le retrait du Professeur Yorgos DIMITRIADIS, membre suppléant de la commission ;

Considérant la désignation de Monsieur Radu TURCANU, psychanalyste, psychologue, en remplacement du Professeur Yorgos DIMITRIADIS ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La composition de la commission régionale d'agrément des établissements de formation en psychopathologie clinique d'Île-de-France est fixée comme suit :

1. Membres titulaires :

M. Bernard ODIER, psychiatre ;

Mme Marie DE MONTALEMBERT, psychologue enseignant ;

Mme Sabrina JULIEN-SWEERTS, psychologue – psychologue ;

M. Christian HOFFMAN, psychanalyste ;

M. Pierre-Yves GAUDARD, psychanalyste – psychologue ;

Un siège vacant ;

2. Membres suppléants :

Mme Anne PERRET, psychiatre ;
Mme Lola FOURCADE, psychiatre ;
Mme Corinne DEMARCY, psychologue enseignant ;
Mme Carole NIQUET, psychologue ;
M. Radu TURCANU, psychanalyste – psychothérapeute ;
M. Stéphane THIBIERGE, psychanalyste – psychothérapeute ;

Présidence :

M. Christian HOFFMAN est désigné président de la commission.

Les nominations interviennent pour la durée du mandat restant à courir fixé par l'arrêté du 30 septembre 2025.

Fait à Saint-Denis, le 02 juin 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

La Directrice du Pôle Ressources
Humaines en Santé

Signé

Laure WALLON

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2026-05-07-00005

Arrêté de nomination de M Vincent Pruchnicki
au poste de Conservateur des antiquités et
objets d'art du département du Val d'Oise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2026-05-07-00005

portant nomination d'un conservateur des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 13 novembre 2025.

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 novembre 2025 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

Arrête

Article 1^{er}

Monsieur Vincent Pruchnicki est nommé conservateur des antiquités et objets d'art du département du Val d'Oise pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 07/05/2026

le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2026-05-07-00006

Arrêté de nomination de Mme Isabelle LHOMEL
au poste de Conservatrice déléguée des
antiquités et objets d'art du département du Val
d'Oise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2026-05-07-00006

portant nomination d'une conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 13 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 novembre 2025 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

Arrête

Article 1^{er}

Madame Isabelle Lhomel est nommée conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département du Val d'Oise pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 07/05/2026

le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume